



**COMMUNIQUÉ**  
Pour publication immédiate

**Projet de loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques**

**Québec, 21 février 2018** – Le ministre responsable de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, a procédé ce matin au dépôt en chambre du projet de loi 170 visant à moderniser le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques.

L'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) salue cette priorisation qui est faite par le gouvernement d'aborder enfin le cadre juridique qui entoure les boissons alcooliques. À de nombreuses occasions, l'AMBQ a mis en relief que le contenu législatif et réglementaire qui touche les microbrasseries baigne dans des origines qui remontent à la prohibition et que les mécanismes de respect des lois et règlements en vigueur ne jouent tout simplement pas leurs rôles.

Le président de l'AMBQ, M. Philippe Jaar s'exprime en ces termes : « Même si on ne retrouve pas toutes les mesures qu'on aurait souhaitées pour notre industrie, le projet de loi aborde des irritants que nous soulevons depuis de nombreuses années. Nous accueillons avec beaucoup d'enthousiasme l'opportunité de discuter de ces enjeux et d'améliorer l'environnement d'affaires des microbrasseries. »

Dans le cadre des consultations spécifiques qui auront lieu entourant ce projet de loi, l'AMBQ entend bien faire connaître la position de ses membres sur les différentes dispositions du projet de loi.

**À propos de l'AMBQ**

L'Association des microbrasseries du Québec a pour mission de regrouper les microbrasseries du Québec, promouvoir et défendre leurs intérêts communs. Créée en 1990, l'AMBQ représente plus de 110 microbrasseries sur le territoire ainsi que 90% de la bière microbrassée au Québec.

– 30 –

Source : Marie-Eve Myrand  
directrice générale  
(418) 265-2655